Publié le 5 octobre 2014. Dernière modification : 24 août 2024. www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES MINES DU DJOUÉ (1910-1922) Renéville (Congo)

S.A., 10 août 1910.

Jean Albert ENDERS , fondateur

Né le 24 octobre 1879 à Lyon 3e.

Fils de Jules Enders, administrateur délégué du Crédit lyonnais, et de Jeanne Benoît. Frère d'Émile Enders, directeur du Crédit lyonnais, son représentant à la Cie générale des colonies, BFCE, Gaz et eaux, etc.

Marié avec Alice-Georgette Penard († 1929), puis avec Hélène Marie Rose Laurence.

Attaché à la direction de la Compagnie industrielle et minière des cuivres d'Algérie (1901-1906)

Adjoint à la direction du Syndicat Congo (1906-1909) Administrateur-directeur de la Société des mines du Djoué (1909-1914 -Administrateur directeur général de la Compagnie minière du Congo français (1920-1929)

Administrateur de La Carbonisation industrielle (1924).
Administrateur, membre du comité de direction des sociétés
Consortium minier Congo-Niari,
Société Afrique minière équatoriale,
Société Congo-Mines.

Chevalier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1934 (min. Colonies). Domicile : Villa Les Agaves à St-Aygulf (Var). Décédé le 17 janvier 1943.

CONSTITUTION

Mines du Djoué (Afrique équatoriale française) (La Cote de la Bourse et de la banque, 2 septembre 1910)

Société au capital de 600.000 francs divisé en 6.000 actions de 100 francs chacune. Il est créé 3.000 parts bénéficiaires attribuées à M. Enders, apporteur. — Objet principal : l'étude, l'achat, l'exploitation de tous gisements miniers. — Siège social à Paris, 64, rue de la Victoire, Paris. — Conseil : MM. J. Arnaud, G. Beulque ¹, R. Blanchard, G. Despret

¹ Gabriel Beulque : des Messageries fluviales du Congo, d'Afrique et Congo, de l'Ongomo...

², A. Enders, H.-A. Fondère, L[éon] Guiguet [industriel à Lyon], W. Guynet ³, A. Josse ⁴, D^r Naumann⁵, R. Noguès ⁶, G. Périer, C. Pierre ⁷, G. Thomas ⁸. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, et extrait publié dans la *Gazette du Palais* du 1^{er} septembre 1910. — Notice publiée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 29 août 1910.

Société des mines du Djoué (L'Écho des mines et de la métallurgie, 5 septembre 1910)

Cette société, au capital de 600.000 francs, par actions de 100 francs se propose l'étude et l'exploitation de gisements miniers dans l'Afrique équatoriale française (Congo français, région du Mongon Koulounda N'Guino).

Siège : 64, rue de la Victoire, Paris. L'apporteur est M. Albert Eusders [sic : Enders], qui reçoit 250.000 francs espèces, payables immédiatement après la constitution de la société, et 3.000 parts de fondateur. Président du conseil : M. A. Fondère. Le conseil est autorisé à augmenter le capital de 1.400.000 francs.

Société française des ingénieurs coloniaux Nouveaux membres admis (Bulletin de la Société française des ingénieurs coloniaux, 1911)

ENDERS (A.), administrateur directeur de la Société des mines du Djoué (Afrique équatoriale française), gérant adjoint du Syndicat Congo, administrateur de la Compagnie industrielle et minière des cuivres d'Algérie, fondé de pouvoirs de la Société Magny et Cie (recherches minières), 35, rue Joubert, à Paris.

Présenté par M^{me} Bel, MM. J. M. Bel, Ph. Rousseau.

Administrateur (1919), puis président (1932-1941) de la Banque transatlantique. Voir encadré.

⁷ Charles Pierre (1865-1942) : directeur (1899), puis administrateur (1907) des Sultanats du Haut-Oubanghi. Voir encadré.

² Georges Despret (1862-1952) : président des Glaces et verres spéciaux du Nord de la France (Jeumont, Recquignies, Boussois). Également au conseil de l'Ekela-Kadei-Sangha, de la Haute-Sangha, puis de la Cie forestière Sangha-Oubanqui (1911) et de la Banque française de l'Afrique équatoriale.

³ William Guynet (1860-1927) : administrateur délégué (1911), puis président (1918) de la Cie forestière Sangha-Oubanqui (CFSO). Voir encadré.

⁴ Adrien Josse : administrateur de deux douzaines d'affaires, dont la Kotto, président de la Banque française de l'Afrique (1904). Voir encadré.

⁵ D^r Edmund Naumann, de Francfort-sur-le-Mein. Également administrateur des Mines de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (1907) : zinc dans le Gard. Représentant probable du négociant en minerais Beer Sondheimer & C°.

⁶ Roger Noguès (1859-1913) : administrateur de la Haute-Sangha, d'Afrique et Congo, des Messageries fluviales du Congo, de la Cie commerciale et coloniale de la Kalei-Sangha, de l'Ekela-Kadei-Sangha. Premier président de la Coe forestière Sangha-Oubanui (1911).

⁸ Georges Charles Thomas (Avranches, 1877-Sanary-sur-Mer, 1960): fils de Gustave-Louis Thomas, négociant, et de Césarine Élisa Poullain. Frère de Marie-Anne, mariée à Jean-Baptiste Hersent. Polytechnicien (1898). Officier dans l'artillerie coloniale. Missions en Algérie, au Congo-Cameroun — officier d'académie à ce titre (JORF, 17 mai 1913) —, en Pologne (1919).... Administrateur des Mines du Djoué au Congo (1910) et de l'Afrique Minière Equatoriale (1921). Représentant du groupe Hersent dans diverses filiales: Port de Bizerte, Port de Fedhala et dérivés, et administrateur de la Société Hersent Entreprise de travaux publics et maritimes (exécution de tous travaux), elle-même (janvier 1923). Chevalier (1914), puis officier de la Légion d'honneur comme chef d'escadron à titre temporaire, en mission au Pérou (JORF, 24 mai et 31 décembre 1923). Chevalier du Dragon d'Annam (JORF, 18 mars 1920).

Compagnie forestière Sangha-Oubangui (Le Journal des chemins de fer, 27 mai 1911)

La société a, en outre, pris des participations très importantes dans la Société des mines du Djoué, les syndicats de recherches minières Bel et Shiloange.

(Les Archives commerciales de la France, 12 juillet 1911)

Paris. — Modification aux statuts. — Soc. des MINES DE DJOUË (Afrique Equatoriale Française), 64, Victoire. — Capital porté de 600.000 fr à 1.200.000 fr. — 22 juin 1911 — *Petites Affiches*.

Au Moyen-Congo (Les Annales coloniales, 30 avril 1912)

M. le gouverneur général Martial Merlin se préoccupe actuellement de la réorganisation des circonscriptions administratives du Moyen-Congo, modifiées à la suite de l'accord franco-allemand du 4 novembre.

Il a décidé die scinder la plupart des anciennes circonscriptions, jugées trop étendues pour permettre une occupation plus effective des territoires et un rendement plus considérable dans la perception de l'impôt.

La circonscription du Pool, dont le chef-lieu reste à Pangala, a maintenant pour limites le Djoué, le M'Dono, branche supérieure du Niari, la Lefini et le Congo. Elle sera divisée en plusieurs subdivisions administratives. L'une d'elles va être prochainement créée dans la région de Mangana où se trouve situé Renéville, centre d'exploitation des importantes mines de Djoué.

portantes mines de Djoue.

Hall de *La Dépêche coloniale*Exposition permanente
Les Minerais
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 15 mai 1912)

[...] La Société des Mines du Djoué, dont les gisements de cuivre et métaux connexes, sont situés en Afrique équatoriale française, au Moyen-Congo, à deux jours de Brazzaville, expose une collection très complète de ses minerais avec leurs analyses détaillées, des photographies et un tableau récapitulatif de ses opérations.

Cette société a commencé ses travaux il y a seulement deux ans, sur des gisements anciennement découverts par les indigènes et qu'elle a reconnus au cours de l'année 1910 à l'aide de travaux effectués par un syndicat de recherches.

La Société des mines du Djoué a mis en évidence un gisement qui paraît assez important, et qui est constitué, non seulement par des minerais de cuivre, mais par des minerais complexes de zinc, de plomb argentifère, de cobalt, etc.

Ces minerais sont formés d'espèces oxydées ou désulfurées : malachite, azurite, dioptase, cuprite transparente, chalcosine massive et aciéreuse, à mouches de

chalcopyrite et de pyrite, calamine, cérusite, galène, wulfénite, oxydes de cobalt et de manganèse, cuivre sulfuré noir, etc.

Les travaux ont pris très rapidement un développement important en vue de préparer l'exploitation ultérieure de ce gisement.

Le personnel est composé d'un ingénieur. M. Élie Devès, directeur des mines, de deux autres ingénieurs, MM. Tête et Lodovici, d'un maître mineur, M. Bardin, de huit chefs mineurs européens, d'une quarantaine de Sénégalais et de 500 ouvriers indigènes, enfin d'un ménage de fermiers qui dirige une exploitation agricole et d'élevage destinée à alimenter le personnel et à fournir des bestiaux pour les charrois, ce qui a été une véritable innovation dans ce pays dépourvu de moyens de transport autres que le portage humain.

La Société a comme ingénieur-conseil M. Marc Bel, qui, depuis l'origine, a donné à ses travaux l'impulsion et la direction technique nécessaires, et qui vient, au cours de l'année 1911 de procéder à un examen sur place dont il est revenu très satisfait. [...]

Nouvelles industrielles et financières Mines du Djoué (L'Écho des mines et de la métallurgie, 30 mai 1912)

Cette société en est encore à la période de traçages (deuxième exercice social) et a ouvert 7 quartiers sur une longueur de 2 km. Les travaux faits en 1911 comprennent 744 m. de galeries boisées et 300 m. de puits de recherches, plus une trentaine de sondages mécaniques de 1.5 m. en moyenne. Les dépenses se sont élevées à 438.000 francs.

Dans le quartier qui a été le plus travaillé, on a reconnu 24.000 tonnes de minerai de cuivre à 10 % en moyenne, minerai mis à vue. On a découvert aussi deux gîtes nouveaux près de Renéville. M. Bel, ingénieur conseil, qui a fait une mission sur place en octobre, est rentre très satisfait et augure bien de l'avenir.

AU CONGO FRANÇAIS Le travail qui s'y fait. — Déception des administrateurs (Les Annales coloniales, 13 février 1913)

[...] Dans les mines de Djoué, les travaux et sondages suivent leur cours ainsi que les projets de travaux de railway minier Renéville-Brazzaville. [...]

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE (Les Annales coloniales, 12 avril 1913)

[...] Nous nous sommes intéressés à la Société des mines de Djoué. D'après nos renseignements, les minerais extraits des gîtes cuprifères de cette compagnie représenteraient déjà une valeur sensiblement supérieure aux capitaux engagés.

Encouragée par ce résultat, la société met actuellement à l'étude la construction d'une voie ferrée reliant ses mines à Brazzaville.

Nous nous félicitons d'avoir contribué à la création de cette entreprise et nous ne doutons pas que vous n'approuviez les raisons qui nous y ont déterminés. [...]

Mines du Djoué (Le Courrier colonial, 27 mai 1913)

L'assemblée générale ordinaire des Mines du Djoué aura lieu dans la seconde quinzaine de juin.

Il résulte des dernières nouvelles reçues du siège de l'exploitation que les minerais en vue, et pouvant être rapidement extraits, atteindraient 100.000 tonnes environ d'une teneur moyenne supérieure à 10 p. 100.

Les recherches commencées dans deux autres guartiers donnent également de belles espérances.

Société des mines du Djoué (Afrique équatoriale française) Société anonyme au capital de 1 million 200.000 francs. Siège social : 64, rue de la Victoire, Paris. Assemblée ordinaire (Les Annales coloniales, 7 juin 1913)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 27 juin 1913 à dix heures du matin, dans une des salles de la Société des ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche, à Paris, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du conseil d'administration sur l'exercice. 1912;
- 2° Rapport du commissaire;
- 3° Approbation des comptes, du bilan et du compte profits et pertes ;
- 4° Nomination et quitus d'administrateurs ;
- 5° Fixation du montant des jetons de présence du conseil d'administration pour l'exercice 1913 :
 - 6° Nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice 1913 ;
 - 7° Traités avec administrateurs, autorisations, décharges;
 - 8° Décisions diverses.

Conformément aux statuts, cinq jours au moins avant l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur, devront déposer leurs litres au siège social, 64, rue de la Victoire, à Paris, où dans les caisses de tous les établissements financiers ou maisons de banque particulières de notoriété indiscutable, à charge dans ce cas par les actionnaires de faire parvenir au siège social, avant le 22 juin 1913, une déclaration de dépôt régulièrement établi, mentionnant les numéros des titres déposés.

Les reçus délivrés par la société pour les actions déposées au siège social à l'assemblée carte à l'assemblée.

Les déclarations de dépôt dans les banques connues seront à échanger au siège social contre un reçu qui servira de carte d'entrée à l'assemblée.

L'assemblée générale se compose de tous ses propriétaires de dix actions au moins. Les propriétaires de moins de dix actions pourront se grouper pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux. Leur mandataire devra se présenter muni des pièces constatant ses pouvoirs.

Le conseil d'administration.

Mines du Djoué

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 17 juillet 1913)

Dépenses de l'exercice 480.000 fr. Au quartier Indus, on a extrait 10.000 t. à 6,34 % Cu, pendant le 4e trimestre 1912 et 10.000 t. à 7 % dans le 1er trimestre 1913.

On projette une voie minière jusqu'à Brazzaville ; le coût serait inférieur à 2 millions 1/2 fr., somme qui sera fournie par une avance en banque, remboursable assez rapidement.

Les différents quartiers cuivreux se présentent bien ; dans l'un, l'on a même trouvé du plomb et zinc. La société augmente son capital de 1.200.000 fr. à 2.500.000 fr.

Nouveaux membres admis (Bulletin de la Société française des ingénieurs coloniaux, 1er trimestre 1914)

TÊTE (J.), ingénieur, sous-directeur de la Société des mines du Djoué, à Renéville (Afrique équatoriale française), et à Valréas (Vaucluse).

AFRIQUE ÉQUATORIALE Production minérale en 1913 (Le Radical, 23 avril 1914)

En 1913, la Société des mines du Djoué a momentanément abandonné son exploitation.

MINES DU DJOUÉ (L'Écho des mines et de la métallurgie, 6 octobre 1918, p. 501)

64, r. de la Victoire, Paris. A.G.E. le 7 oct. p. augmentation du capital.

> SOCIÉTÉ DES MINES DE DJOUÉ (Afrique Equatoriale française.) (BALO, 24 mars 1919, p. 1)

Société anonyme française au capital de 1.200.000 fr.

Siège social à Paris, 64, rue de la Victoire.

Complément aux notices parues dans le présent *Bulletin* aux dates des 29 août 1910 et 25 décembre 1911. Aucune modification n'a été apportée aux statuts depuis l'insertion de ces notices. Une assemblée générale extraordinaire, du 14 décembre 1918, a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 4.800.000 fr. pour le porter à 6 millions de francs. Cette assemblée générale a en outre décidé la création de 2.000 nouvelles parts bénéficiaires à ajouter aux 3.000 parts existant déjà et devant porter ainsi à 5.000 le nombre total des parts bénéficiaires de la société, chaque part donnant dès lors droit à un cinq millième des avantages alloués aux parts par les articles 45 et 50 des statuts. Mais cette création de nouvelles parts a été soumise à la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital susénoncée et il a été stipulé

qu'elles seraient attribués à M. Henri Maréchal ⁹, industriel, demeurant à Vénissieux (Rhône), pour le rénumérer [sic] du concours par lui apporté pour la réalisation de ladite augmentation de capital.

Dernier bilan dressé du 31 décembre 1917 et certifié conforme :

ACTIF: espèces en caisse et en banque, 1.734 francs 89; comptes débiteurs, 1.078 fr. 90; matériel, machinerie, mobilier, 95.522 fr. 77; magasin alimentaire, 378 fr. 92; établissement agricole, 14.940 fr. 96; permis miniers, 16.449 francs 70; mission études, voie minière 73.074 francs 82; frais de constitution, 19.478 fr. 90; minerai en stock, 4 fr.; frais de 1er établissement au 31 décembre 1913: 1.495,345 fr. 96; pertes de 1914-1915-1916, 150.675 fr. 26; total: 1 868 685 fr. 08; perte 1917, 44.001 fr. 67; ensemble: 1.912.686 fr. 75.

PASSIF: capital social, 1.200.000 fr.; créditeurs divers, 562.686 fr. 75; compte spécial, 150.000 francs; total: 1.912.686 fr. 75.

Le Président, FONDÈRE.

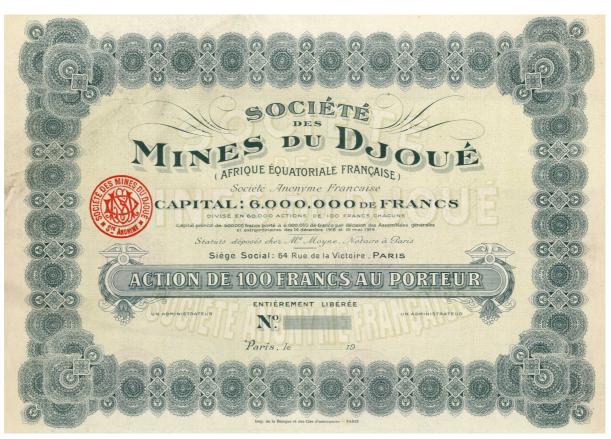
INFORMATIONS (L'Information financière, 25 mars 1919, p. 1)

MINES DE DJOUÉ. — Donnant suite à une résolution de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 1918. le conseil se dispose à porter le capital de 1.200.000 fr. à 6 millions. Après réalisation de l'opération, les concours seront rémunérés par la remise de 2.000 parts nouvelles qui seront créées en addition aux 3.000 parts existantes.

CHRONIQUE DE LA BOURSE DE LYON (L'Information financière, 13 avril 1919, p. 10)

VALEURS DU SECOND PARQUET. — Les Mines du Djoué sont tombées sans motifs à 91, cours qui nous paraît intéressant pour les achats, puisque l'augmentation du capital se fait au pair à 100 fr., il est probable que le groupe qui a pris l'augmentation de 4.800.000 francs à son compte ne l'a pas fait sans avoir étudié l'affaire et que, par conséquent, il sait ce qu'elle vaut : la conclusion en est facile et découle de la logique même.

⁹ Henri Félix Maréchal (Lyon, 15 février 1873-Paris XVI^e, 17 décembre 1929) : grand industriel en toile cirée à Vénissieux. On le retrouvera à la Compagnie minière du Congo français et à la Société minière et foncière du Bandama.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES MINES DU DJOUÉ (AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE)

> Société anonyme française Capital : 6.000.000 de fr.

divisé en 60.000 actions de 100 fr. chacune

Capital primitif de 600.000 fr. porté à 6.000.000 de fr. par décision des assemblées générales et extraordinaires des 14 décembre 1918 et 10 mai 1919.

Statuts déposés chez Me Moyne, notaire à Paris

Siège social : 64, rue de la Victoire à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : —

Un administrateur (à droite) : ?

Paris, le19...

Imp. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

BRUITS, NOUVELLES ET FAITS DU JOUR (L'Information financière, 18 octobre 1919)

Aucune décision n'a encore été prise au sujet des projets d'absorption des MINES DU DJOUÉ par la COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS. La question reste à l'examen. À défaut d'une fusion, une. entente entre les deux Compagnies serait souhaitable pour les Mines de Djoué qui pourraient réaliser une notable économie en venant embrancher la ligne qu'elles projettent de construire sur le chemin de fer de la. Minière du Congo et qui profiteraient de l'expérience acquise par cette dernière dont l'œuvre de mise en valeur est autrement avancée. Les minerais des Mines de Djoué auraient une teneur de 15 % en moyenne. On n'aurait pas encore découvert sur les concessions la fameuse chalcosine, de riche teneur, qui se rencontre sur celles de la Minière du Congo ; mais les formations étant analogues, il n'est pas impossible qu'on en trouve quelque jour.

INFORMATIONS (L'Information financière, 9 juin 1920)

MINES DU DJOUÉ. — On annonce que le conseil d'administration de cette Société aurait accepté le principe de la fusion avec la « Compagnie minière du Congo ».

ABSORPTION PAR LA COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO ET MINES DU DJOUÉ (Les Annales coloniales, 2 mai 1921)

L'assemblée générale extraordinaire du 4 mai de la Compagnie minière du Congo, va être appelée à examiner le projet d'absorption des mines du Djoué qui feraient l'apport de leur actif total, moyennant la remise de 65.000 actions de 100 fr. de la Minière du Congo échangées, titre pour titre, contre les 60.000 actions de 100 fr. et les 5.000 parts Mines du Djoué.

Les gisements du Djoué, comme ceux de la Minière du Congo, renferment de la chalcosine à haute teneur, pouvant être expédiée telle quelle, et des minerais de teneur plus faible devant être traités sur place. La fusion accroîtra le domaine de la Minière du Congo et facilitera la mise en valeur des Mines du Djoué, qui n'auront plus, au point de vue des transports, qu'à se relier par une ligne de 40 à 50 kilomètres au chemin de fer de la Minière du Congo.

SOCIETE DES MINES DU DJOUE

(Les Annales coloniales, 31 mars 1922)

Les actionnaires de cette société, aujourd'hui en liquidation, sont appelés à libérer les 2e, 3e et 4e quarts sur les actions nouvelles.

Les versements doivent avoir lieu au siège de la liquidation, 23, rue de Châteaudun, avant le 8 avril.

SOCIETE DES MINES DU DJOUE (Le Journal des finances, 28 avril 1922) (Les Annales coloniales, 28 avril 1922)

Par suite de sa fusion avec la Compagnie minière du Congo français, cette société au capital de 6 millions a été déclarée dissoute. Ont été nommés liquidateurs : M. Léon Guiguet, industriel à Lyon, 21, quai de Retz, et M. Albert Enders, 64, rue de la Victoire, à Paris.